

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS

Maison du Parc – Grange Dîmière
4, cour de l'Abbaye
B.P. 11 203
59550 MAROILLES

ACTE D'ENGAGEMENT

Marché à procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

**Objet du marché :
Etude hygrothermique et de préconisation de travaux d'amélioration thermique
adaptés au bâti rural ancien.**

MARCHE MAPA – 2016 - 02

I. IDENTIFIANTS

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois
4, cour de l'Abbaye
B.P. 11 203
59550 MAROILLES
Tél. : 03.27.77.51.60
Fax : 03.27.77.51.69

A. Objet du marché :

Etude hygrothermique et de préconisation de travaux d'amélioration thermique adaptés au bâti rural ancien.

B. Le Signataire

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

Monsieur Guislain CAMBIER, Président du Parc naturel régional de l'Avesnois

- Origine de son pouvoir de signature :

Collectivités territoriales, établissements publics : le signataire,

est le représentant de la collectivité ou de l'établissement, compétent pour signer le marché

a reçu délégation de compétence, par délibération n°14-56 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2014.

C. Comptable assignataire

Monsieur LERNOUD, comptable public -
Trésor public – 26, rue des lombards – BP 90059- 59530 LE QUESNOY
☎ 03.27.49.00.34

Imputation budgétaire : P 2015-05 et P 2016-05

Le présent marché est passé en vertu de l'article 28 du Code des marchés publics.

II. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du signataire :
.....
.....
.....

Adresse professionnelle et téléphone :
.....
.....
.....

Agissant pour mon propre compte ;

Agissant pour le compte de la société (indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée) :
.....
.....
.....

Agissant en tant que mandataire

du groupement solidaire

du groupement conjoint

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du

Après avoir pris connaissance du Règlement de Consultation, du Cahier des Clauses Techniques Particulières, du Cahier des Clauses Administratives Particulières et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux Marchés Publics de Fournitures et Services,

1. Je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix ci-dessous :

Montant de l'offre de base exprimée en euros

Montant hors TVA

Taux de la TVA

Montant TTC

Montant TTC arrêté en lettres à :

.....

.....

.....

Offre exprimée sous la forme d'un bordereau de prix
et/ou d'un catalogue : voir annexe

Montant des variantes et/ou options : voir annexe de l'acte d'engagement

2. Compte à créditer :

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

Trésor public :

IBAN :

BIC :

Merci de coller votre R.I.B/R.I.P ci-dessous :

3. Mode de règlement

Paiement par mandat administratif

4. Modalités de paiement

Selon cahier des charges :

- Notification du marché : 20%
- Démarrage des études : 50%
- Restitution complète des études: 30 %

5. Délai maximum de paiement - taux des intérêts moratoires

Le délai maximum de paiement est de 30 jours.

En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

6. Délai d'exécution

Le délai d'exécution du marché est de 40 jours suivant sa notification aux titulaires.

7. Durée de validité de l'offre

L'engagement figurant au 1^o me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation ou dans l'avis d'appel public à la concurrence.

8. Conditions de résiliation

Les conditions de résiliation sont celles des articles du CCAG de Fournitures et Services.

9. La date de notification d'attribution du marché

La date de notification du marché est celle à laquelle le titulaire a reçu la notification, date d'effet du marché, selon les stipulations de l'article 81 du Code des Marchés Publics.

10. Origine des fournitures (marchés de fournitures seulement)

- Pays de l'Union européenne, France comprise ;
- Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue) ;
- Autre

A, le

(Paraphe de la totalité des pages et signature du contractant avec mention manuscrite « Lu et Approuvé » et cachet de la Société).

Le candidat
(représentant habilité pour signer le marché)

III. REPONSE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS

La présente offre est acceptée :

En ce qui concerne le lot unique ou la totalité des lots ;

En ce qui concerne les lots ci-après seulement : (*indiquer les lots pour lesquels le candidat est retenu*)

.....
.....
.....

Pour un montant TTC de €

Le présent acte d'engagement comporte le(s) annexe(s) énumérée(s) ci-après :

Imprimé	DC1	DC2	DC4	Bordereau des prix	AUTRE : Préciser
Nombre	1	1	1		

A, le
Signature du Pouvoir Adjudicateur
Le Président,

M. Guislain CAMBIER

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A, le

Le pouvoir adjudicataire,
Monsieur le Président,

Notification du marché

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.

Reçu notification du marché A, le

Le titulaire :

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le

par le titulaire destinataire.

A....., le.....

Pour le représentant légal de la personne publique.